

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 25 octobre 2021 à 19 h 30, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint et trésorier Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-10-893 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 25 octobre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.19 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable longeant la montée Cadieux
3. PIIA / 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Concept d'affichage / Lot 6 351 787 / Zones C3-226 et C3-219 / CCU n° 21-07-97
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

21-10-894 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.19 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable longeant la montée Cadieux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable longeant la montée Cadieux, huit soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 4 octobre 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.19;

CONSIDÉRANT que le projet bénéficie d'une aide financière d'un montant maximal de 225 190 \$ dans le cadre du programme Véloce du MTQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour les travaux réhabilitation de la surface de roulement de la voie cyclable longeant la montée Cadieux, et ce, pour un montant de 542 342,75 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment autorisé soient financés par le Règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

21-10-895 PIIA / 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Concept d'affichage / Lot 6 351 787 / Zones C3-226 et C3-219 / CCU n° 21-07-97

CONSIDÉRANT la demande de permis quant à des enseignes pour un projet de bâtiment commercial au 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que cette demande comprend l'approbation du concept d'affichage sur le bâtiment et l'installation d'une nouvelle enseigne sur pylône;

CONSIDÉRANT que les zones C3-226 et C3-219 sont assujetties au Règlement sur les PIIA n° 1277 et que le terrain visé par la demande fait partie du Groupe 4 – Les intersections commerciales régionales;

CONSIDÉRANT la résolution 21-08-688 par laquelle le Conseil refuse le projet de construction d'un bâtiment commercial au 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes, tel que présenté dans le document préparé par Groupe Harden en date du 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la résolution 21-08-688 le Conseil refuse, par l'adoption de la résolution 21-08-689, la demande relative au concept d'affichage ainsi que l'enseigne sur pylône pour cette propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable CCU n° 21-07-97 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet relatif au concept d'affichage, tel que présenté dans le document préparé par Groupe Harden en date du 12 juillet 2021, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'il n'y ait qu'une seule enseigne par local du côté de l'accès principal et une supplémentaire pour les locaux donnant sur une rue;
- qu'un aménagement paysager soit effectué à la base de l'enseigne sur pylône;
- que l'enseigne sur pylône soit d'une hauteur maximale de 5,5 mètres;
- que le cadre de couleur de l'enseigne sur pylône soit seulement autour de la superficie d'affichage;
- que les enseignes aux murs du bâtiment soient toutes de type lettres individuelles;
- que les enseignes sur le pylône commun aient toutes un fond blanc.

« ADOPTÉE »

21-10-896 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 14 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier